DÉPARTEMENT GIRONDE

ARRONDISSEMENT

COMMUNE:

Communes de 1 000 habitants et plus

GRAYAN ET L'HOPITAL LESPARRE-MEDOC

Élection du maire et des adjoints

Effectif légal du conseil municipal		
Nombre de conseillers en exercice	PROCÈS-VE	RBAL
19	DE L'ÉLECTION DU	MAIRE
	ET DES ADJOIN	NTS
n° 2020-290 du 23 mai 202 territoriales (CGCT), s'est r	vingt quatre, le vingt-huit du mois de janvier	e l'article 19 de la loi néral des collectivités n et l'Hôpital.
Nicaise Jacky	LAPORTE Mickael	
CHARRIER Béatrice	BAZZO Julia	
BOUCHON Alain	LATAPIE Simon (procuration)	

JVCHISC MACHY	PINOTIC TICKEL	
CHARRIER Beatrice	BAZZO Julia	
•	LATAPIE Simon (procuration	
	DOMKEN Isabelle (procuration	
l l	MATOS CHAVES Gael (procuration	
LAIR Patricia	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	,
SAYO Y BLANC Sylvour		
•		
TEMPEZ Sacqueline		
FLEURY Franck	1	
Bouquet FRERE Marie - Noël	e (proceedies)	
REMY Lionel		
KUPP-LIECK Ilona		

Absents 1: LEGRAND TOTERCE of BELVARD Lowrent non excuses
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

¹ Préciser s'ils sont excusés.

1. Installation des conseillers municipaux 2

La séance a été ouverte sous la présidence de M . NICAISE. Jacky......, maire (ou remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M SAYO Y BLANC Sylvour. a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du maire

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie³.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : M. LAPORTE Michaell.

HME TEMPEZ Jacqueline

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait

² Ce paragraphe n'est pas rempli lorsque l'élection du maire et des adjoints a lieu en cours de mandature.

³ Tiers des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4.	Rés	ultats	du	premier	tour	de	scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	- 17
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	· 17
f. Majorité absolue ⁴	

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS		
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres	
.NicaisE Jacky	<u></u>	Dix sept	
······································			

2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁵

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS		
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres	
	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		

⁴ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

⁵ Ne pas reimplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.

2.6. Résultats du troisième tour d	le scrutin_ ⁶	
a. Nombre de conseillers présents à l'appel	n'ayant pas pris part a	u vote
b. Nombre de votants (enveloppes déposée	s)	
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le	bureau (art. L. 66 du c	ode électoral)
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du	ı code électoral)	
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]		
INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMI	BRE DE SUFFRAGES OBTENUS
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres
2.7. Proclamation de l'élection du	ı maire	
MNICAISEJacky maire et a été immédiatement installé(e).	a été proclamé(e)
3. Élection des adjoints		
Sous la présidence de MN.J.C.	Aise Jacky	.,
	9	cle L. 2122-17 du CGCT), le conseil
municipal a été invité à procéder à l'éle	ction des adjoints.	

3.1. Nombre d'adjoints

3.2. Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le maire (ou son remplaçant) a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de

⁶ Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

scrutin et l'élection a lieu à la r	najorité relative.	En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la
liste ayant la moyenne d'âge la	plus élevée sont	élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

3.3. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	17
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	
f. Majorité absolue ⁴	10

NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS			
En chiffres	En toutes lettres		
17	Dix-sept		

3.4. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁷

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
f. Majorité absolue ⁴

⁷ Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.

		- 0 -		
3.5. Résultats du troisième tour de scrutin 8 a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote		NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS		
3.5. Résultats du troisième tour de scrutin 8 a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote		En chiffres	En toutes lettres	
3.5. Résultats du troisième tour de scrutin 8 a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote				
3.5. Résultats du troisième tour de scrutin a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote				
3.5. Résultats du troisième tour de scrutin 8 a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote				
3.5. Résultats du troisième tour de scrutin 8 a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote				
a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote				
a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote				
a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote				
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	3.5. Résultats du troisième tour d	e scrutin ^o		
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	a. Nombre de conseillers présents à l'appel	n'ayant pas pris part au	vote	
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS En chiffres En toutes lettres 3.6. Proclamation de l'élection des adjoints Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la conduite par M BOUCHOM AROUGH IIS pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.	b. Nombre de votants (enveloppes déposées	s)		
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] NDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique) But the conduite par M	c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le	bureau (art. L. 66 du co	ode électoral)	
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du	code électoral)		
NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique) Ben chiffres En toutes lettres 3.6. Proclamation de l'élection des adjoints Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la conduite par MBouchow. Aloua. Ils pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.				
CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique) En chiffres En chiffres En toutes lettres 3.6. Proclamation de l'élection des adjoints Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la conduite par M BOUCHON Aloua	e. Nompre de sull'ages explimes [b - c - d]			
(dans l'ordre alphabétique) 3.6. Proclamation de l'élection des adjoints Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la conduite par MBOUCHONAlcuin		NOMB	RE DE SUFFRAGES OBTENUS	
Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la conduite par MBouchowAloun		En chiffres	En toutes lettres	
Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la conduite par MBouchowAloun				
Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la conduite par MBouchonAloun				
Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la conduite par MBouchowAloun				
Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la conduite par MBouchowAloun				
Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la conduite par MBouchowAloun			······································	
Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la conduite par MBouchowAloun		.,		
Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la conduite par MBouchowAloun	3.6. Proclamation de l'élection de	s adjoints		
conduite par MBouchowAlour	•		llés les candidats figurant sur la list	
pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.	conduite par M. BOUCHOM. ARCH	n	Ils or	
4. Observations et réclamations ⁹				
4. Observations et réclamations ⁹				
	4. Observations et réclamations ⁹			
$oldsymbol{\cdot}$				

 $^{^{\}rm 8}$ Ne pas remplir le 3.5 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

⁹ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

		ii		
Le pré àA.l	procès-verbal ésent procès-verba	al, dressé et clos, le28. yan w heures,44	icc lo24	
Le pré àA minutes, en c	procès-verbal ésent procès-verba		есLo24ar le maire (ou son rempla	

¹⁰ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie avec les déclarations de candidature et un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.

ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

FEUILLE DE PROCLAMATION

annexée au procès-verbal de l'élection

NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS

(dans l'ordre du tableau)

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction ¹	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste (en chiffres)
M	Nicaise Jacky		Maire	17
M	BOUCHON Alain		Premier adjoint	17
Mme	CHARRIER Béatice		2º adjoint	<u>17</u>
M	SUDREAU Bernard		3º adjoint	17
gme	ANDRAU Jacqueline		Le adjoint	17
.M	SAYO X BLANC Sylvain		5º adjoint	75,
,				
•••••				

Faità Grayan-et-P'Hopital

Le conseiller municipal le plus âgé,

LOR assossours, Tacqueline TEMPEZ Michael LABRITE

10 28 janvier 2024 Le secrétaire,

Le maire (ou son remplaçant),

¹ Préciser : maire ou adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint).